

Parité : pour un scrutin bi-nominal

Paru dans Libération (Rebonds), 18 avril 1994

On se souvient de la pub : la couleur de l'alcool, l'apparence de l'alcool, le goût de l'alcool... mais tout sauf de l'alcool ! Il en est de même de la parité qu'on propose ces temps-ci – avec l'arrivée des Européennes – à un électorat que commence à agacer, voire à ulcérer, le monopole masculin sur la sphère politique.

La parité, rappelons-le, c'est cette idée profondément démocratique qui pose comme nécessaire la cogestion de la société politique par les femmes et les hommes. Deux initiatives qui s'inspirent de ce principe ont été prises récemment. La première est celle du parti socialiste. « Une liste composée à stricte égalité de femmes et d'hommes », avait annoncé Michel Rocard en octobre, au sortir du congrès du PS. Pas de gaîté de cœur, et sans l'aval des éléphants du parti. Mais la pression des femmes, dans les sections, se faisait sentir depuis des mois, et surtout un sondage, effectué les 28 et 29 octobre pour *Globe Hebdo*, laissait entendre qu'une liste paritaire obtiendrait cinq à six points de plus qu'une liste « normale ». Voilà donc qu'après plusieurs mois de savants calculs, le Premier Secrétaire sort sa liste. Un homme, une femme... jusqu'à la position 19. Et là, deux hommes ! Comme c'est curieux ! Puis l'alternance reprend... jusqu'à la position 28 : deux femmes ! Le compte était donc bon ? Mais non. Car on s'attend à ce que la barre passe entre 20 et 21... Comme c'est astucieux ! Il y aura donc au Parlement européen – si l'électorat veut bien – une délégation socialiste composée « à stricte égalité » de 9 femmes et 11 hommes... La France a toujours été fâchée avec les mathématiques.

Seconde initiative, celle du Mouvement des Citoyens et de l'association Choisir. Gisèle Halimi a en effet convaincu ses amis, et notamment Jean-Pierre Chevènement, de la nécessité de la parité hommes-femmes dans la vie publique. Non pas la parité pour une seule élection, la parité sur une seule liste (suivez mon regard) mais la parité par la loi. Ils et elle ont raison. Le blocage des institutions sur la question du partage des responsabilités entre les sexes, leur immobilisme depuis cinquante ans (le pourcentage des députées à l'Assemblée nationale a même régressé depuis la Libération, passant de 7 à 6%), la faillite des tentatives pour redresser la barre (notamment par les quotas, d'ailleurs largement inappliqués), démontrent à l'évidence que le problème ne peut plus être laissé à l'initiative des partis. Le Mouvement des Citoyens propose donc une loi. Une loi qui organise la parité ? Ça y ressemble : le mot est employé, l'intention affichée. Mais ce qui est envisagé n'est que « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats politiques ». Comment ? Par l'alternance d'un homme et d'une femme dans les scrutins de liste – jusque là, rien à dire – et, dans les scrutins uninominaux, par la présentation « dans chaque département [d']un nombre égal de candidats et de candidates ». C'est bien là que le bât blesse. Car qui aura les « bonnes » circonscriptions et qui héritera des « perdues d'avance » ? Autant dire que cette « égalité des chances » nouvelle formule aboutirait dans la pratique à la discrimination la plus traditionnelle...

Les intentions des socialistes, pur sucre ou dissidents, sont bonnes à l'évidence, et rejoignent celles des Verts, qui pratiquent la parité des candidatures

«chaque fois qu'elle est possible»... Mais la solution au scandale de l'exclusion des femmes n'est pas là, et le partage à égalité, à parité, des responsabilités publiques entre les deux sexes, n'a pas grand-chose à voir avec ces propositions. La solution, c'est jusqu'à preuve du contraire celle que proposent les signataires du « Manifeste des 577 » (*Le Monde* du 10/11/93) – que Mme Halimi, M. Chevènement et M. Rocard ont refusé de signer. Celui-ci prévoit en effet l'adoption d'une loi qui concerne les *résultats* et non les *chances* : « les assemblées élues, au niveau territorial comme au niveau national, sont composées d'autant de femmes que d'hommes ». Cela implique que les modes de scrutins soit repensés à cet effet. Que le scrutin uninominal par exemple¹, soit abandonné pour un scrutin bi-nominal, de sorte que les formations politiques n'aient pas à présenter au corps électoral un homme ou une femme – mécanisme responsable de l'exclusion – mais un tandem (les Américains disent *ticket*) composé d'un homme *et* d'une femme. Cela nécessiterait seulement de diminuer par deux le nombre des circonscriptions.

Vaste changement, dira-t-on. Oui et non. Non, parce que les modes de scrutin et le découpage électoral ne constituent pas un dogme dans notre pays : c'est même un sport national que de les modifier. Oui, parce qu'il s'agit de faire faire à la démocratie un bon en avant considérable : en permettant à l'une des deux composantes du corps social d'exercer à égalité avec l'autre les responsabilités qui concernent la nation tout entière. Vaste changement, certes ! Mais tant qu'on est à repenser les fondements du pacte démocratique, autant le faire vraiment, et ne pas répondre avec des ersatz à l'immense espoir de changement que soulève aujourd'hui la parité !

Éliane Viennot, historienne.

Dernier ouvrage paru : *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993.

¹ C'est l'une des propositions avancées – mais il y en a d'autres – par F. Gaspard, Cl. Servan Schreiber et A. Le Gall dans leur livre *Au Pouvoir, Citoyennes : Liberté, égalité, parité*, Paris, Le Seuil, 1992.